



Descriptif du processus de rétroaction en matière d'accessibilité

Afin d'améliorer l'accessibilité à ses services et conformément à la *Loi canadienne sur l'accessibilité* et au *Règlement concernant les exigences en matière de rapport sur l'accessibilité*, Groupe TVA est à l'écoute du public vivant avec un handicap et invite les personnes qui le désirent à lui communiquer leurs commentaires sur le sujet.

Soumettre une rétroaction

Groupe TVA propose les modes de communication suivants aux personnes qui désirent lui soumettre une rétroaction :

- Un formulaire en ligne : <https://www.groupetva.ca/formulaire-accessibilite>
- Une adresse courriel : accessibilite@tva.ca
- Un numéro de téléphone : 514 526-9251, poste 3287.

Les rétroactions sont reçues par Véronique Mercier, vice-présidente, Communications de Groupe TVA, et seront reflétées dans les rapports d'étape publiés par Groupe TVA.

Un accusé de réception est fourni lorsqu'une rétroaction est acheminée à Groupe TVA.

Anonymat

La rétroaction peut être soumise de manière anonyme.

Afin de soumettre une rétroaction anonyme en utilisant le formulaire en ligne, la personne peut cocher la case à cet effet ou omettre de compléter les champs concernant les informations personnelles.

Protection des renseignements personnels

Tous les renseignements personnels des individus qui soumettent une rétroaction sont traités de manière à préserver leur confidentialité et ne sont utilisés qu'aux fins de suivi et de bonification des démarches d'accessibilité de Groupe TVA.



Obtenir une copie du processus de rétroaction dans un format adapté

La personne fait la demande de format adapté en utilisant le formulaire en ligne, l'adresse courriel ou le numéro de téléphone ci-dessus. Elle fournit les renseignements permettant de communiquer avec elle.

Groupe TVA met à la disposition du public les formats suivants :

- Caractères ordinaires
- Gros caractères
- Braille
- Format audio
- Format papier
- Format électronique ou autres formats convenus

Pour plus d'informations :

[Loi canadienne sur l'accessibilité](#)

[Règlement concernant les exigences en matière de rapports sur l'accessibilité du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes](#)

À noter que ce document est conforme à la norme WCAG 2.1 AA.

Dernière mise à jour : 26 avril 2023